



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

152, rue Vaillancourt : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Annie Charette et M. Patrick Fortin visant à fixer à 4,7 mètres plutôt qu'à 7,5 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge arrière minimale applicable pour la construction projetée d'un toit au-dessus d'un patio, le tout sur le lot 4 720 192 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 5 novembre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 10 octobre 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**